

MARCHE DE TRAVAUX A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (SIMPLE ou ORDINAIRE)

Acheteur :

CHU AMIENS – PICARDIE
GROUPEMENT HOSPITALIER de TERRITOIRE SOMME LITTORAL SUD
1, Rond-point du Professeur Christian CABROL
80054 AMIENS CEDEX 1

Maitre d'Ouvrage

ETABLISSEMENT PUBLIC de SANTE MENTALE
Route de Paris
80480 DURY



Groupe Hospitalier de Territoire
Somme Littoral Sud



Extension de la MAS « La Pommeraie » (relance)

Appel d'Offres Ouvert « A.O.O. »

Passé en application :

- de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018
portant partie législative du Code de la Commande Publique
- du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018
portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique

C.C.T.P.

CAHIER des CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
Lot 4 partie B : MENUISERIES INTERIEURES

MAITRE D'ŒUVRE

GROUPEMENT de COOPERATION SANITAIRE de MOYENS de l'OISE
2, rue des Finets- 60600 Clermont



PS. / CS. 03.44.77.51.70
Architecte : E. DANAN-MINARD

 gcsmo@chi-clermont.fr
Ingénieur en Chef : P. SAGAN

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – GENERALITES.....	3
1-1/ Contenu de l'offre.....	3
1-2/ Marques et types de référence :	4
1-3/ Documents à fournir par l'entrepreneur :	4
1-4/ Responsabilité de l'entrepreneur :	4
1-5/ Accès du chantier :	4
1-6/ Reconnaissance des lieux :	5
1-7/ Conditions d'exécution :	5
1-8/ Documents de référence :	5
ARTICLE 2 - DESCRIPTION DES OUVRAGES	6
2-1/ Prescriptions techniques :	6
2-2/ Etudes :	8
2-3/ Mise en œuvre :	8
2-4/ Organigramme :	9
2-5/ Blocs-portes :	9
2-6/ Equipements :	11
2-7/ Coffres cache tuyaux :	12
2-8/ Façades de gaines techniques :	13
2-9/ Trappes d'accès (combles) :	13
2-10/ Trappes d'accès gaines de ventilation et CCF :	14
2-11/ Tablettes :	14
2-12/ Signalétique :	15
2-13/ Panneaux de protection des portes :	15
2-14/ Protections murales :	15
2-15/ Mains courantes :	15
2-16/ Protections d'angles :	16
2-17/ Habillages :	17
2-18/ Châssis fixes :	17
2-19/ Mobilier :	17
2-20/ Cloison mobile isolée :	18
2-21/ Verrous électromagnétiques de condamnation des issues – bloc-porte 2 vantaux :	18
2-22/ Verrous électromagnétiques de condamnation des issues – bloc-porte 1 vantail :	19
2-23/ Plancher bois.....	20

ARTICLE 1 – GENERALITES

1-1/ Contenu de l'offre

L'offre de l'entreprise doit s'appliquer à l'exécution pour un global et forfaitaire **pour la réalisation de l'Extension de 2X10 lits, la création d'un bureau dans chacune des 4 maisonnées existantes, la rénovation complète du barreau central et remplacement du système de chauffage des 4 maisonnées dénommées jaune, rouge, bleue et verte, pour la MAS « La Pommeraie » de l'Etablissement Public Départemental de Santé Mentale de la Somme** et de toutes les prestations nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux tel qu'il est défini dans les documents joints au dossier de consultation.

En cas de modifications demandées par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Œuvre, les travaux en plus ou en moins seront chiffrés conformément aux dispositions du CCAP.

Avant la remise de son offre et lors de la phase consultative, l'entreprise devra contrôler les prestations définies dans le présent dossier de consultation et faire remonter sous forme de questions posées par écrit via la plateforme des marchés publics les éventuelles erreurs, omissions ou contradictions qu'elle aurait soulevé dans le descriptif, les plans ou les fiches de positionnement.

L'entreprise devra contrôler les prestations définies dans le présent dossier de consultation et faire remonter sous forme de questions dans le cas où elles révéleraient des erreurs, omissions ou contradictions dans le descriptif, les plans ou les fiches de positionnement. D'attendre le retour aux questions posées avant l'établissement de sa proposition de base.

Elle soumettra, avant exécution des travaux, toutes les notes de calcul et dimensionnement.

Les ouvrages seront en outre soumis aux essais et vérifications et devront faire l'objet de procès-verbaux transmis au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle avant début des travaux.

Prestations incluses dans le marché

Sans qu'il en soit besoin de le mentionner dans la D.P.G.F., les prestations suivantes sont à la charge de l'entrepreneur qui devra en tenir compte pour l'établissement de son prix :

- Fourniture, transport, amenée à pied d'œuvre, mise en œuvre, raccordements et réglages de tous les matériels et matériaux, équipements et accessoires nécessaires aux ouvrages, finis et en ordre de marche normale,
- Pour des raisons de sécurité évidentes, l'entreprise devra veiller à maintenir un accès de chantier parfaitement propre et suffisamment protégé de façon à éviter tous accès inopinés sur le chantier,
- Enlèvement de tous les gravois, emballages divers à la fin des travaux, ainsi que le nettoyage,
- Fourniture des plans généraux, plans de détails avec toutes les indications et plans d'implantation,
- Études et calculs nécessaires à l'exécution des travaux,
- Implantation des ouvrages,
- L'entreprise aura à sa charge l'ensemble des plans de synthèse gros-œuvre,
- Fourniture du personnel, matériel, matériaux et travaux nécessaires à la parfaite et complète exécution des ouvrages tels que décrits et en particulier les manutentions, préparations, finitions et levées de réserves,
- Rebouchage de toutes les réservations, percements,
- Scellement des fixations,
- Tous les essais et opérations de contrôle relatifs aux matériaux, matériels, appareils et installations,

- Toutes les épreuves et les matériels nécessaires à la réalisation de ces épreuves,
- Tous les étaitements nécessités par les travaux,
- Coordination avec les autres entreprises du projet,
- Échafaudages et toutes sujétions dues à la hauteur.

NOTA :

En cas de divergence entre le présent descriptif et les plans, c'est la spécification la plus contraignante qui sera retenue.

Les localisations ne sont données qu'à titre indicatif et non limitatif. Le C.C.T.P. et les plans sont complémentaires.

1-2/ Marques et types de référence :

La (ou les) marque(s) de référence est (sont) donnée(s) pour les appareils à titre indicatif, l'entrepreneur pouvant proposer un matériel équivalent tant en qualité qu'en performances. Il reste toutefois entendu que, dans le cas où le matériel proposé par l'entreprise était jugé par le Maître d'Œuvre de qualité inférieure ou moins performant que celui donné en marque de référence, l'entrepreneur serait tenu de fournir le matériel défini par le C.C.T.P., et ce, sans pouvoir prétendre à aucun supplément de prix et aucun recours.

1-3/ Documents à fournir par l'entrepreneur :

En cours de travaux :

Suivant un planning propre à chaque opération

- Les plans d'exécution de l'installation projetée.
- La documentation technique complète sur le matériel proposé.
- La copie des certificats d'agrément, de classement vis-à-vis de la résistance au feu des matériaux ou équipements soumis à ces formalités.
- Les notes de calcul établies par l'entrepreneur.

Du fait de la signature de son marché, l'entrepreneur s'engage à fournir, en temps voulu, les documents ci-dessus et à répondre à toute demande d'informations complémentaires pouvant lui être notifiée par le Maître d'Œuvre.

En fin de travaux :

Les plans complets de récolement conformes à l'exécution précisant en particulier : les marques et types de tous les équipements et matériels installés.

1-4/ Responsabilité de l'entrepreneur :

L'entrepreneur doit :

- Des travaux conformes aux règles de l'art et aux cahiers des prescriptions communes et fascicules en vigueur.
- Se reporter au Cahier des Charges Générales pour tous les points non repris au présent descriptif.

Il est rappelé l'obligation à l'entreprise de procéder pendant la période d'exécution des travaux aux vérifications techniques qui lui incombent.

1-5/ Accès du chantier :

Ceux-ci seront assurés et définis en accord avec le Maître d'Ouvrage.

1-6/ Reconnaissance des lieux :

L'entrepreneur sera censé avoir pris connaissance de la situation du projet, des accès, de toutes sujétions d'environnement et de la réglementation de l'établissement.

1-7/ Conditions d'exécution :

Les travaux de réfection ou de nettoyage consécutifs à toutes les dégradations ou salissures seront à la charge de l'entreprise.

1-8/ Documents de référence :

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions des documents qui régissent la construction faisant l'objet du présent marché en vigueur à la date du permis de construire, notamment aux prescriptions de la liste non exhaustive des documents rappelés ci-après :

- Règles de l'art.
- Code de la construction et de l'habitat.
- Code du travail.
- Cahier des clauses techniques générales.
- Documents Techniques Unifiés.
- Normes Françaises Homologuées éditées par l'AFNOR, Expérimentales.
- Lois, décrets, arrêtés, circulaires.
- Exemples de solutions.
- Règles professionnelles.
- Avis techniques.
- Procès-verbaux de résistance au feu des matériaux.
- Dispositions générales du règlement de sécurité dans les ERP.
- Dispositions particulières du règlement de sécurité **type J - 4^{ème} catégorie.**
- Les recommandations des fournisseurs.
- Plans architecte et ingénierie.
- Arrêté concernant l'accessibilité aux PMR.
- Préconisations acoustiques.
- Les prescriptions imposées par les Services Locaux.
- Les recommandations du Ministère de la Santé.
- Les prescriptions imposées par la Direction Départementale des Territoires.
- Le règlement sanitaire départemental.
- DTU 36-1 travaux de menuiseries bois,
- NF DTU 58.1 révisée en 2010,
- NF DTU 25.41 – ouvrages en plaques de plâtre cartonnées,
- Classement du Centre Technique du bois concernant les portes,
- Fiches de classement CSTB concernant les blocs-portes pare-flamme ou coupe-feu,

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

2-1/ Prescriptions techniques :

Qualité des bois

Suivant les définitions des normes françaises ne seront admis, pour les menuiseries à vernir, que les bois obtenus avec les pièces de premier choix.

Tous les bois utilisés seront de première qualité, sains, parfaitement secs ; le degré d'humidité ne dépassera pas 17 % sans nœud vicieux ni aubier, ne présentant aucune altération importante telle que : épaufrures, gélivures, fissures internes ou roulures, etc. et garantis contre toute maladie éventuelle.

Les choix d'aspect doivent être conformes à la norme NFB 53.310.

Les contreplaqués et panneaux de particules doivent être adaptés aux expositions, finitions et placages demandés et doivent posséder les classements suivants :

- Contreplaqués en milieux humides ou destinés à l'extérieur : CTBX,
- Panneaux de particules : CTB,
- Panneaux de particules en milieux humides : CTBH,
- Latté okoumé à âme okoumé (OCEAN).

La terminologie pouvant être employée en cours de description devra correspondre aux exigences suivantes :

- Lamifiés : panneaux répondant aux prescriptions de la NFT 54.001 de 15/10 d'épaisseur,
- Stratifiés : panneaux ne répondant pas aux prescriptions de la NFT 54.001 ou inférieurs à 15/10 d'épaisseur,
- Mèlaminé : revêtement par film imprégné de mèlaminé polymérisé à chaud sous presse.

Le séchage naturel ou artificiel doit être effectué par des procédés et dans des conditions n'altérant ni l'aspect ni les propriétés des bois.

Le contrôle de l'humidité des bois est effectué suivant les dispositions du DTU.

Traitement des bois

La protection insecticide-fongicide dans les limites imposées au DTU 36-1 fait partie du forfait. Ce traitement sera effectué avant pose au moyen d'un produit titulaire du classement CTBF et compatible avec tous les travaux de finition prévus.

L'entrepreneur sera responsable des conséquences de maladies pouvant survenir à ses ouvrages après leur mise en œuvre (moisissures, champignons, etc.).

Les bois seront des bois sains ne présentant aucune trace d'épaufrure ni de pourriture, aucun dégât d'insecte.

Qualité de fabrication

Les menuiseries seront d'un aspect esthétique. Leurs profils et sections seront étudiés en conséquence et comporteront tous renforts métalliques nécessaires à leur bonne tenue.

La finition sera parfaite, les parements bruts bien effleurés, ceux corroyés parfaitement dressés de manière qu'il ne reste ni trace de sciage, ni flache, les rives bien droites et sans épaufrures ; l'ensemble soigneusement poncé.

Toutes les moulures seront assemblées d'onglets sans contre-filage.

Toutes les faces vues de menuiseries seront parementées avec replanissage et ponçage soignés.

Les assemblages des menuiseries devront être parfaitement ajustés et collés avec renforcement par chevilles métalliques, faute de quoi ils seront renforcés par des équerres de façon entaillée et ce sans supplément.

Les sections de bois mentionnées en cours de description ou sur les plans doivent être considérées comme des minima. Si l'entrepreneur estime qu'elles sont insuffisantes à la bonne tenue des menuiseries, ou si elles ne peuvent être obtenues dans les délais commerciaux actuels des bois, il devra les augmenter et en tenir compte dans l'établissement de son prix qui ne pourra, de ce fait, subir aucune augmentation.

Les menuiseries auront un aspect net et confortable donnant des lignes bien composées pour former des ensembles correspondant au caractère souhaité par le Maître d'Œuvre.

Les parclozes devront être coupées d'onglet et fixées par vis ou clous. Elles seront conçues pour recevoir des glaces ou des vitrages doubles.

Les quincailleries seront de première qualité, de type ou de modèle éprouvé, solidement fixées et facilement remplaçables en cas d'accident. Elles seront soit en alliage d'aluminium ou métal traité inoxydable, soit en moulage plastique dur d'un modèle à soumettre à l'architecte suivant spécifications du descriptif.

Sur les plans, les hauteurs et largeurs de baies sont les dimensions nominales.

Quincaillerie

Elle sera conforme aux normes AFNOR et aux cahiers du CSTB. La force, le type et le mode de fixation des différentes pièces de quincaillerie doivent toujours être adaptés à leur emploi et emplacement.

L'entrepreneur doit éventuellement modifier le type de ferrage proposé et ce, sans supplément de prix, s'il le juge insuffisant ou inadapté à l'emploi pour lequel il est destiné.

Les ferrages indiqués ci-après pour les portes devront être renforcés si nécessaire afin de répondre à la fatigue d'un usage intensif.

La quincaillerie sera mise en place avec le plus grand soin, les entailles bien exécutées, ayant juste les dimensions et profondeurs voulues pour recevoir les pièces sans diminuer la force du bois. Les entailles sur bois apparent devront être d'une exécution irréprochable. La fixation de ces pièces se fera au moyen de vis (en laiton ou en inox) à tête fraisée. L'emploi de fausses vis à garnir est formellement prohibé.

Toutes les pièces de quincaillerie chromées, en laiton poli, en acier inoxydable, en aluminium, doivent être protégées par film pelable ou tout autre dispositif si le planning impose la pose avant l'achèvement des travaux.

Dans le cas de parties métalliques non galvanisées, inaccessibles par le peintre après pose, l'entrepreneur doit l'application d'une couche supplémentaire d'antirouille blanc glycérophthalique.

Les pièces de quincaillerie, ou ferrures non apparentes des blocs-portes seront galvanisées à chaud sur toutes les faces avant d'être posées et les entailles destinées à les recevoir, imprimées.

Les pièces mobiles des articles de quincaillerie doivent être graissées ou huilées, s'il y a lieu, avant pose.

Une révision du bon fonctionnement des éléments mobiles doit être effectuée avant la réception aux frais de l'entreprise.

Tous les articles doivent être de première qualité et estampillés NF SNFQ 1 ou seront de marque agréée par le Maître d'Œuvre.

Un échantillon type des articles choisis par le Maître d'Œuvre sera déposé sur le chantier et les objets fournis devront être conformes à l'échantillon.

Les paumelles seront au minimum de 140 et 110 suivant destinations, et de la qualité dite "électrique". Elles seront de modèle cylindrique dit "à nœud plat" en acier à peindre suivant spécifications en cours de description.

Portes

Conformes aux normes DTU et portant le classement de qualité CTB avec âmes compatibles à leur utilisation, renfort pour serrure, renfort symétrique pour changement de main éventuel et fourrures spéciales pour verrous, arrêts, etc.

Les portes définies soit coupe-feu, soit pare-flamme devront être d'une marque et d'un type agréés par le CSTB dans la catégorie définie.

L'épaisseur minimale sera définie en fonction du type d'utilisation, sans jamais être inférieure à 40 mm.

Ces portes devront être rigoureusement planes, sans tolérance de voilage, cintrage ou gauchissage, et leur fabrication sera aussi parfaite que possible.

Huisseries

L'ensemble des huisseries sera suivant les cas, en acier galvanisé, en inox ou en bois.

Epaisseur en fonction du cloisonnement ou des murs maçonnerie.

Les huisseries ou bâtis des portes dites "coupe-feu" ou "pare-flamme" devront être également d'une marque et d'un type agréés par le CSTB. Leur pose sera conforme au PV de résistance au feu du bloc-porte et des cloisons.

2-2/ Etudes :

Des plans et détails seront soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre avant toute exécution.

2-3/ Mise en œuvre :

Les cotes de menuiseries et ensembles menuisés devront être vérifiées ou relevées sur place avant exécution.

Toutes les menuiseries doivent être stockées dans un local ventilé à l'abri des intempéries.

Tous les ouvrages livrés finis (stratifiés, lamifiés, etc.) sont à livrer sur le chantier sous emballage plastique.

Les menuiseries devront être présentées au Maître d'Œuvre pour être examinées au point de vue de la qualité des bois, de la mise en œuvre et des sections employées.

Les menuiseries en bois apparent ne devront montrer aucun clou ou vis apparent. Elles seront posées en fin de travaux sauf ordre contraire du Maître d'Œuvre ou nécessité de chantier. Il appartient à l'entreprise de prévoir la protection de ses ouvrages, notamment des rives et arêtes, ainsi que la dépose des protections le plus tard possible.

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de toutes les pattes à scellement et de tous les accessoires à la fixation de ses ouvrages tels chevilles autoforeuses, ferrures spéciales ou tout

autre dispositif en nombre et force appropriés, à l'exclusion des pistoclouages et des taquets bois, sans qu'il soit besoin de le rappeler dans les détails.

Les menuiseries seront posées avec la plus grande exactitude et d'aplomb parfait. Elles seront fixées de manière à ne pouvoir se déplacer pendant l'exécution des scellements.

Il sera placé toutes cales et étrésillons provisoires pour empêcher la déformation des éléments du fait des enduits ou calfeutrements. Les arêtes des menuiseries risquant d'être dégradées seront protégées par fourrures provisoires.

En fin de chantier, l'entrepreneur devra la révision complète de ses ouvrages, le remplacement de toutes les parties qui auraient été abîmées en cours de travaux et le graissage de toutes les parties mobiles.

Après exécution des peintures, l'entrepreneur devra assurer le fonctionnement des ouvrages de menuiserie et de quincaillerie avec jeux, huilage, grattage, etc. et ce jusqu'à la réception, ou en assurer le démontage et remontage avant et après peinture.

2-4/ Organigramme :

A la charge de l'établissement Public de Santé Mentale de la Somme.



L'établissement devra tous les cylindres pour les menuiseries intérieures et extérieures + l'ensemble des gaines et trappes techniques avec des semi-cylindres.

L'entreprise devra fourniture des cylindres provisoires (canons de chantier) et les clés pour l'ensemble des intervenants pendant toutes la durée des travaux.

2-5/ Blocs-portes :

Les entreprises se référeront aux tableaux des portes joints au dossier pour la définition des équipements.

Les caractéristiques dimensionnelles sont indiquées sur les plans.

Les P.V. de résistance au feu, suivant les cas, devront être fournis.

Type de manœuvre :

- Battante 1 vantail
- Battante 2 vantaux tiercés,
- Battante 2 vantaux égaux,
- Va-et-vient (voir bloc-porte DAS),
- Coulissante.

Particularités :

- Les portes d'entrée des sanitaires, W.C., seront détalonnées.
- Les portes intérieures sont au moins détalonnées de 1 cm.
- Toutes les portes intérieures mises en place sont destinées à être peintes. Elles seront donc livrées avec un parement prépeint en usine.
- Bloc porte des sanitaires en stratifié.

2-5-1/ Coupe-feu ½ heure, pare-flamme ½ heure et coupe-feu 1 heure :

- Huisserie ou bâti bois (voir tableau),
- Porte isoplane à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, simple ou double action, agréée CSTB, 2 faces Isogil prépeintes, avec raidisseur incorporé,
- Joint coupe-feu,

- Ferrage, quincaillerie, serrure.
- Procès-verbal de résistance au feu à fournir.

LOCALISATION :

- ◇ suivants plans et tableau des menuiseries intérieures.

2-5-2/ Courants (pleines) :

- Huisserie (voir tableau), feuillure pour ouvrants, entaille pour serrures et paumelles, fixations,
- Porte isoplane à 1, 2 vantaux à âme pleine, 2 faces Isogil prépeintes, épaisseur : 40 mm,
- Ferrure, quincaillerie, serrure.

LOCALISATION :

- ◇ suivants plans et tableau des menuiseries intérieures.

2-5-3/ Isophoniques :

- Les huisseries ou bâtis comporteront une feuillure périmétrique destinée à recevoir un joint isophonique. Les blocs portes auront un affaiblissement acoustique de 32 dB.

LOCALISATION :

- ◇ suivants plans et tableau des menuiseries intérieures.

2-5-4/ Coulissantes :

Fourniture et pose de blocs-portes coulissants composés chacun :

- D'un coffre bois en stratifié en partie haute.
- Huisserie en bois dur.
- D'un rail porte vantail.
- D'un vantail en panneau plein stratifié.
- D'un système d'arrêt anti pince doigt.
- De poignées, de part et d'autre, type bâton de maréchal inox.
- Ensemble des habillages.
- Ensemble de la quincaillerie.
- Système anti battement du vantail.
- Pas de rail en partie basse.

LOCALISATION :

- ◇ salles d'eau des chambres (unité TSA).
- ◇ Voir indication sur plan.

2-5-5/ Blocs portes asservis (normes DAS) :

Les blocs-portes asservis (norme DAS) seront du type CROUZILLES ou équivalent :

- Huisserie en bois exotique.
- Vantail en fibre prépeinte et âme pleine 350 kg/m³.
- Télécommandé par rupture 48 Vcc.
- Conforme à la norme NF-S61-937.
- Pivots pour bloc-porte à double action.

- Ventouses incorporées dans la traverse haute.
- Report de position de sécurité en limite de zone de compartimentage. Voir plan zones.
- Va-et-vient ou simple action 2 vantaux.

LOCALISATION :

- ◇ Circulations - suivants plans et tableau des menuiseries intérieures.

2-6/ Equipements :

2-6-1/ Ferrure, quincaillerie, serrure :

- Barre antipanique avec barre d'enfoncement et pêne latéral, compris ½ cylindre.
- Commun à l'ensemble des portes : pattes à scellement, paumelles en acier (4 par vantail).
- Serrure type BRICARD OCTAL avec bouton de condamnation pour les sanitaires, sauf chambre portes coulissantes gâche.
- Crémone pompier à levier, manœuvre de la poignée par basculement à 180°, tringle, gâche haute / gâche basse inox et accessoires, à clé suivant cas.
- Sélecteur de fermeture type SP 81 LEVASSEUR ou équivalent si nécessaire.
- Ferme-porte type HL 105 LEVASSEUR ou équivalent Design extra-plat (CF ou PF) sans freinage à l'ouverture. Les ferme-porte seront temporisés pour les locaux rangement.
- Garniture de porte type NORMBAU série NY95F ou équivalent, béquille NYZD 95F, plaque longue NYZL 95, coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant.
- Béquille rallongée pour les sanitaires handicapés et les chambres, si nécessaire.
- Bouton moleté sur ½ cylindre.
- Garniture de porte, béquille, plaque longue, dans la gamme du fabricant NORMBAU de la série Ligne 19 ou équivalent en inox de qualité n° 1.4301 (A2-AISI 304) au minimum et respectant la norme NF EN 1906
- Serrures à codes mécaniques pour les vestiaires.

LOCALISATION :

- ◇ Suivant tableau des menuiseries intérieures.

Nota : Les portes d'accès aux chambres seront toutes équipées de bouton moleté face intérieure.

2-6-2/ Garniture de porte à code mécanique :

Fourniture et pose de garniture de porte à code mécanique autonome de contrôle d'accès :

- 1 code.
- Volet de protection du clavier.
- Mise en libre passage à partir du clavier sans aucun outil.
- Pions de combinaison en acier avec détrompeur.
- Cylindre sur organigramme de l'établissement.
- Plaque et béquille chromées

LOCALISATION :

- ◇ Vestiaires hommes / vestiaires femmes.

2-6-3/ Butées de portes :

Butoirs de portes en polyuréthane à poser au mur par vis chevillées.
Marque NORMBAU ou équivalent, type NY UP38.

LOCALISATION :

- ◇ 1 unité pour chaque vantail de porte.

2-6-4/ Poignée de rappel :

Une poignée de rappel devra être mise en place sur les portes des sanitaires PMR afin qu'une personne à mobilité réduite puisse refermer la porte derrière elle une fois rentrée dans la pièce sans effort.

LOCALISATION :

- ◇ Sanitaire PMR – Voir plans.

2-6-5/ Oculus :

Oculus rectangulaire 600 x 300 mm E30 ou EI60 suivant le cas, transparent, compatible avec les blocs-portes et PV de résistance au feu. Les parclofes seront en bois vissées.

LOCALISATION :

- ◇ Suivant tableau des menuiseries intérieures.

2-7/ Coffres cache tuyaux :

Coffres cache-tuyaux en panneaux médium épaisseur 19 mm, tasseaux en bois dur, vis rondelle cuvette, sur 3 faces, avec incorporation d'isolant type laine de verre avec pare-vapeur.

Forfait de 100 ml à prévoir pour l'ensemble du chantier.

2-8/ Façades de gaines techniques :

Fourniture et pose des façades de gaines techniques composés suivant le cas :

Façade gaines en 1 partie

- Coupe-feu 1 heure (EI60)
- Bâti bois dur, montant verticaux, traverse : basse et haute
- Porte pleine, chants alaisés
- Ferrage 4 paumelles, serrure, clés, cylindre, targettes à bascule, pour les 2 vantaux
- Avec oculus pour les gaines coupe-feu fluides de médicaux
- Tous accessoires de finition

Façade gaines en 1 partie

- Coupe-feu ½ heure (EI30)
- Bâti bois dur, montant verticaux, traverse : basse et haute
- Porte pleine, chants alaisés
- Ferrage 4 paumelles, serrure, clés, cylindre, targettes à bascule, pour les 2 vantaux
- Avec oculus pour les gaines coupe-feu fluides de médicaux
- Tous accessoires de finition

Façade gaines en 2 parties

- Coupe-feu ½ heure (EI30)
- Bâti bois dur, habillage des montant verticaux, traverse : basse, haute et intermédiaire
- 2 Porte pleine, chants alaisés
- Ferrage 4 paumelles, serrure, clés, cylindre, targettes à bascule, pour les 2 vantaux
- Tous accessoires de finition

LOCALISATION :

- ◇ Suivant plans et carnets de détails.

2-9/ Trappes d'accès (combles) :

Fourniture et pose de trappes d'accès CF 1H – EI60 composées de :

- cadres en bois dur,
- panneaux,
- serrure, gâche, plaque béquille BAP,
- quincaillerie,
- dimension voir plans.

L'ensemble sera CF 1 heure.

LOCALISATION :

- ◇ Accès comble 1 – Circulation UPHV (1 IU)
- ◇ Accès combles partie centrale rénovée (2 U)

2-10/ Trappes d'accès gaines de ventilation et CCF :

Fourniture et pose de trappes d'accès composées de :

- Cadres en bois dur,
- Panneaux,
- Serrure, gâche, plaque béquille BAP,
- Quincaillerie,
- Dimension 600x600mm.

L'ensemble sera CF ½ heure.

LOCALISATION :

- ◇ Accès aux gaines de ventilation et CCF.
- ◇ Voir plans CVC
- ◇ Prévoir 20 trappes

2-11/ Tablettes :

2-11-1/ Dessus de gaines :

Fourniture et pose de tablettes constituées de panneaux mélaminés, épaisseur 22 mm, chants alaisés, compris tous les accessoires de fixation et de finition.

LOCALISATION :

- ◇ Dessus des gaines « amenée AF ».

2-11-2/ Coffres WC suspendus :

Fourniture et pose de tablettes au-dessus des coffres de cuvettes de WC composées :

- De tasseaux latéraux.
- De charnières.
- De tablette en mélaminé.
- D'un système de fermeture type batteuse ouverture par carré

LOCALISATION :

- ◇ Voir plans, ensemble des WC suspendus avec coffres attenants.

2-11-3/ Appuis sur allèges et doublage complémentaire :

Fourniture et pose de tablettes sur doublage complémentaire intérieur.

Composées :

- D'un panneau médium.
- Bord arrondi (à la toupie).
- Fixation par collage + mécanique.
- Joint en périphérie pour une parfaite finition.

LOCALISATION :

- ◇ Voir plans,
- ◇ En partie haute des doublages complémentaires voir lot 3/A

2-12/ Signalétique :

Fourniture et pose de plaques signalétiques sur les portes CF ou PF en lettres blanches sur fond rouge avec la mention "porte coupe-feu – ne mettez pas d'obstacle à la fermeture" (pour les portes de circulation, prévoir sur les 2 faces).

2-13/ Panneaux de protection des portes :

Panneaux de protection en PVC rigide classé M1 coloré dans la masse avec surface légèrement grainée, pose par double encollage suivant prescriptions du fabricant de type DECOCHOC de chez SPM ou équivalent, **épaisseur 2 mm** de 1,30 m de hauteur ou ½ lune (400) autour de la plaque et béquille, y compris tous profilés de raccordement (angles, cueillies). Coloris au choix du maître de l'ouvrage dans la gamme du fabricant.

LOCALISATION :

◇ Suivant tableau des menuiseries intérieures.

2-14/ Protections murales :

Panneaux de protection en PVC rigide classé M1 coloré dans la masse avec surface légèrement grainée. Pose par double encollage et fixation mécanique par vis et chevilles suivant les cas et prescriptions du fournisseur.

Pour les chambres : Type DECOCHOC de chez SPM ou équivalent, **épaisseur 2 mm**.

- 1,30 m de haut sur le pan de mur entier côté tête de lit et haut au-dessus des plinthes.

Pour les circulations : Type DECOCHOC de chez SPM ou équivalent, **épaisseur 2 mm**.

- 1,30 m de haut au-dessus des plinthes.

Pour la salle d'hypostimulation (local n°028) : Type DECOFRESC VAGUE de chez SPM ou équivalent, **épaisseur 2 mm**.

- 1,30 m de haut en forme de vague au pourtour de la salle.

Compris tous profilés de raccordement (angles, cueillies). Coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Les panneaux seront thermosoudés entre eux.

2-15/ Mains courantes :

Fourniture et pose de mains courantes rondes gainées PVC de chez SPM ou équivalent d'un diamètre de 40 mm.

Elles sont composées d'un profil aluminium recouvert d'une gaine en PVC lisse, teinté dans la masse, classé au feu M1.

Ces mains courantes seront fixées au mur par des consoles en aluminium anodisé satiné disposées tous les 800 à 1.200 mm environ.

Les mains courantes seront continues, rigides et sans angles saillants, seront placées entre 0,80 m et 1 m du sol fini pour le hall et toutes les circulations horizontales desservant des chambres. Il est admis une tolérance de +/-5 cm.

En fonction de la configuration des locaux, prévoir les accessoires suivants : embouts d'extrémités ou embouts bouchons, embouts d'angles externes, internes et sur mesure, éclisses de raccordement.

Une bague décorative de finition soulignera esthétiquement la transition entre profil et embout.

Un closoir assorti en sous-face parachèvera l'ensemble.

L'entreprise mettra en œuvre des poteaux et platines de fixation métalliques à peindre pour fixer les mains courantes le long des parois vitrées.

Coloris au choix dans la gamme du fabricant : tous les halls et circulations.

Partie démontable devant le vantail et amenée d'air frais toute hauteur lorsque la main-courante passe devant.

LOCALISATION :

- ◇ En périphérie des pièces de la zone UPHV, à savoir :
 - Circulation 4 (n°092)
 - Dégagement n°2 (n°068)
 - Salon (n°064) compris dégagements
 - Repas (n°065)
 - Dégagement n°1 (n°058)

2-16/ Protections d'angles :

2-16-1/ Angles à 90° :

Fourniture et pose d'une cornière 90° avec liseré sur platine (de type Cornéa de SPM). Elle est constituée d'un profilé en PVC lisse classé M1 et coloré dans la masse d'une épaisseur de 2,5 mm et d'une largeur d'ailes de 60 mm (cote intérieure), venant se clipper sur une platine en aluminium pré-percée. Son arête est arrondie et forme un liseré décoratif et non blessant. La cornière se termine par un bouchon en PVC lisse.

Coloris : au choix du Maître d'Œuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de pose : fixation sur platine en aluminium pré-percée à visser au mur.

Toute hauteur (de la plinthe au faux plafond)

LOCALISATION :

- ◇ Ensemble des angles saillants 90° du projet (**hors zone TSA**).

2-16-2/ Autres angles saillants :

Fourniture et pose d'une cornière avec liseré flexible sur platine (de type Cornéaflex de SPM). Elle est composée d'un profilé en PVC lisse classé M1 et coloré dans la masse d'une épaisseur de 2,5 à 3,5 mm et d'une largeur d'ailes de 60 mm (cote intérieure), venant se clipper sur une platine en aluminium pré-percée. Sa partie centrale arrondie et flexible forme un liseré décoratif et particulièrement amortisseur grâce à ses 2 billes de renfort en PVC souple. L'ouverture angulaire est de 90°, 135° ou à angle variable et l'extrémité se termine par un bouchon en PVC lisse pour les cornières à 90° et 135°.

Coloris : au choix du Maître d'Œuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de pose : fixation sur platine en aluminium pré-percée à visser au mur.

Toute hauteur (de la plinthe au faux plafond)

LOCALISATION :

- ◇ Ensemble des angles saillants de 80° à 135° du projet.
- ◇ Ensemble des angles saillants 90° de la zone TSA du projet.

2-17/ Habillages :

2-17-1/ Menuiseries :

Chants plats en sapin du pays en 8 x 40 mm avec coupe d'onglets et fixation par pointes tête d'homme.

LOCALISATION :

- ◇ Aux deux faces des menuiseries (huisseries, bâtis bois, châssis bois...).

2-17-2/ Joints de dilatation :

Fourniture et pose d'un habillage médium 10 mm larg. 15 cm fixé d'un côté, compris joint en périphérie.

LOCALISATION :

- ◇ Traitement vertical des J.D.

2-18/ Châssis fixes :

- Châssis fixes intérieurs en bois dur, fixés sur cloison sèche, vitrage PF ½ heure et STADIP, parcloles, y compris toutes sujétions de pose. PV à fournir selon les cas.
- Baguettes d'habillage.
- Stores vénitiens orientables à chaque châssis. Coloris des lames au choix du maître de l'ouvrage.

LOCALISATION :

- ◇ Voir plans.

2-19/ Mobilier :

Le titulaire aura la charge de la réalisation des mobiliers suivants (tels que décrits sur les plans) :

- Placards / caissons
- Meubles hauts
- Meubles bas
- Cadre de protection téléviseur (chambres)

Fourniture et pose de meubles composés suivant le cas de :

- Une ossature principale et renforts.
- Panneaux verticaux et horizontaux en CTBH mélaminé.
- L'ensemble des chants sera plaqué.
- Portes battantes avec serrure, poignée, charnières invisibles.
- Portes pliantes avec serrure, poignée, charnières invisibles.
- Etagères intérieures en mélaminé, possibilité de réglage en hauteur.
- Système de fermeture par cylindres européens pour les placards de chambre (Cylindres fournis par l'établissement en charge l'organigramme) .
- Plan de travail en mélaminé de forte épaisseur compris découpe.
- Pieds en inox réglables.
- Plinthes démontables.
- Tiroirs avec serrures glissières.

- Quincaillerie et accessoires. L'ensemble des mécanismes sera silencieux et équipé de freins.
- Renforts dans les cloisons sèches.
- Couleur au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant.
- Joints silicone de calfeutrement après pose.
- Les meubles bas n'auront pas de contact avec le sol. Rappel pieds en inox
- Cadre de protection téléviseur (chambres) constitué d'un cadre dormant de 100 x 100 cm, d'un ouvrant battant avec remplissage plexiglass incolore (transparent) et fermeture par batteuse à clé sur organigramme de l'établissement.

LOCALISATION :

◇ Voir plans de détail.

2-20/ Cloison mobile isolée :

Fourniture et pose de cloison mobile de 47 dB, double suspension, composée de modules indépendants et rétractiles assemblés entre eux, glissant sur des chariots à roulement et guidés par un rail encastré fixé sur le plancher BA haut pour former un mur solide. Modules de 100 mm d'épaisseur, environ 0,85 m de large, constitués de :

- Châssis en acier où sont incorporés tous les mécanismes intérieurs et les chariots de roulement à bille.
- Structure verticale en aluminium dans laquelle s'insèrent les bandes magnétiques qui assemblent les modules avec une force d'attraction de 7/9 kg/ml.
- Joints à double dureté et remplissage isolant en laine de roche de 50 mm d'épaisseur, densité 30/40 kg/m³, classement au feu M0.
- Parois extérieures en panneaux d'aggloméré ép. 16 mm. Finition stratifiée.
- Coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant.

La fixation horizontale du module au plancher et au plafond se fait par le biais de mécanismes qui déplacent les joints à labyrinthe, avec une pression de scellage de 80/150 kg/ml.

Le maniement des modules s'effectue par une manivelle de rotation.

Système de blocage de la cloison.

Compris rails de guidage vers stockage et tous les éléments nécessaires à la pose.

LOCALISATION :

◇ Repas (n°032).

2-21/ Verrous électromagnétiques de condamnation des issues – bloc-porte 2 vantaux :

Fourniture et pose de verrous électromagnétiques de condamnation des issues de chez Alligator type DS 3000-2VTX ou techniquement équivalent, ayant les caractéristiques techniques suivantes :

- Conforme à la norme NF S 61-937 DAS
- Verrou électromagnétique à pènes rétractables, 2 états à sécurité positive de haut de porte
- Équipé de pènes à galet descendant à rattrapage du jeu de porte
- Pènes équipés d'un galet amortisseur de bruit
- **Pour tous types de porte à 2 vantaux**

- Utilisation intensive même sur porte va-et-vient montée sur pivot.
- Utilisation indépendante possible du vantail de droite et du vantail de gauche
- Visualisation externe par 2 LED bicolores de l'état de chaque vantail : verrouillé ou déverrouillé
- Verrou associable à toute la chaîne de commande et d'asservissement à la détection automatique incendie.
- Les blocs portes disposeront d'un aménagement passe-câble.
- **Câblage dû au lot n° 8.**
- L'entreprise mettra en place l'ensemble des fourreaux encastrés.
- Compris saignées, scellements, calfeutrements.
- Elle prévoira l'ensemble des câblages et transformations en dehors de ceux pour les asservissements.
- Raccordement sur attente électrique.

Essais et réception :

Après installation, des essais fonctionnels seront effectués en présence du maître d'œuvre afin de vérifier la conformité et la fiabilité du dispositif. Un rapport de conformité sera remis.

Documentation :

Le matériel fourni devra être accompagné de notices techniques, certificats de conformité et garanties du fabricant.

LOCALISATION :

- ◇ Suivant précision sur plans

2-22/ Verrous électromagnétiques de condamnation des issues – bloc-porte 1 vantail :

Fourniture et pose de verrous électromagnétiques de condamnation des issues de chez Alligator type DS 3000-DT ou techniquement équivalent. Ayant les caractéristiques techniques suivantes :

- Conforme à la norme NF S 61-937
- Verrou électromagnétique à pènes rétractables, 2 états à sécurité positive de haut de porte
- Équipé d'un pêne à galet descendant à rattrapage du jeu de porte
- Pêne équipé d'un galet amortisseur de bruit
- **Pour tous types de porte à 1 vantail**
- Utilisation intensive.
- Visualisation externe par une LED bicolores de l'état : verrouillé ou déverrouillé
- Verrou associable à toute la chaîne de commande et d'asservissement à la détection automatique incendie.
- Les blocs portes disposeront d'un aménagement passe-câble.
- **Câblage dû au lot n° 8.**
- L'entreprise mettra en place l'ensemble des fourreaux encastrés.
- Compris saignées, scellements, calfeutrements.
- Elle prévoira l'ensemble des câblages et transformations en dehors de ceux pour les asservissements.

- Raccordement sur attente électrique.

Essais et réception :

Après installation, des essais fonctionnels seront effectués en présence du maître d'œuvre afin de vérifier la conformité et la fiabilité du dispositif. Un rapport de conformité sera remis.

Documentation :

Le matériel fourni devra être accompagné de notices techniques, certificats de conformité et garanties du fabricant.

LOCALISATION :

- ◇ Suivant précision sur plans

2-23/ Plancher bois

Dans le cadre des travaux, l'entreprise aura à réaliser un plancher bois porteur conformément aux normes NF DTU en vigueur et aux prescriptions du DCE.

2-23-1. Structure porteuse :

- Points d'ancrage : Fixations métalliques en acier galvanisé type cheville ou platine murale, scellées dans les murs en maçonnerie adjacents, garantissant la stabilité du plancher et le transfert des charges.
- Solives : Section et entraxe définis selon les charges d'exploitation et la portée, conformément au DTU 51.3.
- Entretoises : Posées entre les solives pour limiter le flambement et assurer la rigidité transversale.

2-23-2. Support du cheminement :

- Lambourdes : Fixées sur les solives, calibrées pour supporter le contreplaqué et les charges.
- Cheminement en contreplaqué CTBH : Pose en continuité sur les lambourdes pour constituer la surface portante du plancher, résistant aux charges d'exploitation et conforme aux normes NF EN 636.
- Un cheminement à prévoir de part et d'autre des tirants métalliques de la charpente existante

2-23-3. Passages techniques :

- Réalisation de chevêtres pour le passage des équipements techniques (conduits, gaines, câbles, canalisations).
- Dimensionnement et renforcement adaptés aux charges concentrées et aux contraintes locales.

2-23-4. Renforts ponctuels :

- Mise en place de renforts structuraux aux points singuliers (trémies, chevêtres, zones de forte charge) pour garantir la résistance et la sécurité selon le NF DTU 51.3.

2-23-5. Isolation thermique :

- Fourniture et pose d'une isolation en laine de verre, en deux couches croisées, d'épaisseur et résistance thermique conformes à la RT 2012.
- L'isolation sera intégrée entre les solives et recouverte par le contreplaqué CTBH conformément aux prescriptions du DCE.

2-23-6. Exigences générales :

- Contrôle des tolérances dimensionnelles et planéité selon NF EN 12871.
- Respect des prescriptions du DCE, des normes DTU, et de la réglementation thermique en vigueur (RT 2012).
- Mise en œuvre dans le respect des règles de sécurité et de manutention du bois (prévention du fléchissement, fixation sécurisée, protection contre l'humidité)
- Etude réalisée par le bureau d'études techniques de l'entreprise.
- Mise en fabrication transport et pose après avis du contrôleur technique et du maître d'œuvre